

Présentation du travail de conservation-restauration en numismatique



Pour toute information complémentaire :

Joël Françoise
33 rue Jaubert 13005 Marseille
Tel/Fax : 04.91.48.18.32 ; Port. : 06.89.16.74.54
Adresse électronique : joelfrancoise13@gmail.com

1. METHODOLOGIE DE CONSERVATION-RESTAURATION DES MONNAIES

1.1. DEONTOLOGIE DE TRAITEMENT DES OBJETS EN METAL

Le personnel diplômé du laboratoire travaille suivant la déontologie de conservation-restauration en vigueur en Europe et en France.

Tous les traitements suivent un protocole rigoureux, documenté et écrit.

De façon générale :

- Les interventions de conservation-restauration répondront aux normes déontologiques (ICOM. CC/ Service des Musées de France).
- Emploi de matériaux de restauration réversibles et chimiquement stables.
- Environnement normé et contrôlé durant les travaux de restauration.
- Selon la déontologie de notre discipline, chaque intervention de conservation-restauration, avant, pendant et après traitement, est documentée. L'ensemble des données recueillies lors des traitements (techniques de fabrication, caractéristiques, éléments traces etc.) sera mentionné dans un rapport respectant les recommandations du commanditaire.
- Ce rapport de synthèse détaillant l'ensemble des opérations, avec prises de vues photographiques, est remis au propriétaire de la collection en même temps que les objets restaurés : ces clichés photographiques numériques illustreront les différentes étapes-clés du traitement.
- L'ensemble des opérations (sauf nettoyage) est, dans la mesure du possible, réversible.
Les traitements ci-après sont donnés à titre indicatif et pourront varier, selon la demande du commanditaire et selon les objets.

1.2. TRAITEMENTS PROPOSES

Les prises de décisions concernant les traitements seront faites en concertation avec les chargés des collections et après étude préalable des œuvres, le cas échéant.

Cependant nous présentons ci-après le déroulé-type d'un traitement :

Exemple de chaîne opératoire

a. *Prise en charge des objets par le laboratoire*

Les objets à restaurer seront pris en charge par le restaurateur et placés, en attente de la restauration, dans le coffre-fort du laboratoire.

b. *Constat d'état diagnostic*

Observation visuelle des altérations présentes à l'œil et sous loupe binoculaire. Un constat d'état sera effectué individuellement afin de mettre en place un protocole de traitement. Une photographie du droit et du revers de chaque objet sera réalisée avant le début et à la fin des travaux.

c. Dégraissage

Chaque objet subira au préalable un dégraissage par roulochage d'un coton en surface imbibé de solvants organiques polaires ou apolaires.

Ce dégraissage permettra d'évaluer les différents traitements à mettre en œuvre par la suite et permettra également la bonne efficacité de ces derniers.

Les monnaies ayant été nettoyées anciennement, un rinçage dans l'eau distillée sera effectué pour éliminer toutes traces éventuelles de produits de traitement anciens.

d. Nettoyage de la surface

La monnaie en cuivre ou alliage de cuivre et d'argent sera nettoyée mécaniquement à l'aide d'un stylo à ultrasons en milieu aqueux et sous binoculaire (carbonates, sulfates et oxydes de cuivre). Un traitement chimique peut être associé.

Une attention particulière sera apportée au rendu et à l'esthétique de la restauration afin de permettre une exposition. L'objectif de ce nettoyage est un éclaircissement de la surface pour améliorer la lisibilité et non pas d'éliminer tous les produits de corrosion pour arriver au métal.

e. Stabilisation du métal

L'objet subira un traitement de déchloruration (pour les alliages cuivreux) et d'inhibition s'il présente des signes de corrosion active (chlorures de cuivre). Lors du nettoyage mécanique, les chlorures de cuivre hydratés ainsi que les chlorures de cuivre anhydres seront partiellement éliminés. Les chlorures résiduels seront passivés et bloqués par le traitement B70. Après rinçage, l'objet sera séché à l'étuve à 80°C.

Nous proposons de n'employer d'inhibiteur de corrosion que lorsque cela s'avèrera nécessaire pour la conservation de l'objet. En effet, les inhibiteurs (type benzotriazole) aujourd'hui à la disposition des conservateurs-restaurateurs sont nocifs pour l'homme et les recherches en matière de restauration sur ces produits sont toujours en cours.

f. Finition et protection de surface

Afin de garantir une réversibilité et une bonne protection à long terme, les objets seront protégés par une couche de vernis acrylique (Paraloïd B72) dilué à 5% dans un solvant organique (type acétone). Les monnaies traitées précédemment par la méthode B70 et présentant des risques de

reprise de corrosion seront protégées par une couche de vernis acrylique (Paraloïd B72) dilué à 10% dans un solvant organique (type acétone). Ceci sera réalisé à chaud, l'objet ayant été préalablement placé dans une étuve à 80 C° pendant 1 heure pour éliminer toute trace d'eau.

Le film de résine épouse ainsi parfaitement le relief de l'objet et ne provoque pas d'empâtement et de surplus de matière dans les creux. Il n'y a pas de modification de la lisibilité.



Aspect d'une monnaie d'argent après restauration et protection

g. Rapport de traitement

La gestion des collections sera assurée par l'enregistrement des monnaies confiées sur une base de données développée sous le logiciel **FileMaker Pro 11©**. Cet enregistrement permet une édition sous différents formats des données de la base (Excel, PDF).

- Chaque étape du traitement est ainsi enregistrée, de la prise en charge jusqu'à la restitution de la collection. Ce rapport de synthèse détaillant l'ensemble des opérations sera remis au propriétaire de la collection en même temps que les objets restaurés.

Il comprendra a minima :

- le diagnostic préalable,
- la description de l'objet ou de la série d'objet,
- les traitements réalisés,
- les photographies des droit et revers de chaque monnaie avant et après restauration
- les conseils en conservation préventive.
- les références anciennes présentes sur l'objet ou sur le conditionnement ancien.

Le rapport sera restitué sous forme papier et numérique, ainsi que les photographies.

h. Reconditionnement

Les monnaies seront reconditionnées dans des pochettes en polypropylène de type Minigrip ® avec les références de l'objet inscrits au feutre noir indélébile.

1.3. LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION DE RESTAURATION

L'Atelier de Conservation-Restauration et Numismatique (ARC Numismatique) a passé une convention avec la Ville de Marseille pour être autorisé à travailler dans l'atelier de restauration de monnaies de la Ville de Marseille, Archives Municipales, Cabinet des Monnaies et Médailles situé 10 Rue Clovis Hugues, 13003 Marseille.

Lors des travaux de restauration, les monnaies disposent des **mêmes conditions de sécurité que les archives de la ville de Marseille** (portes blindées, caméras de vidéo surveillance, personnels de sécurité la nuit). L'atelier de restauration dispose, de plus, d'une porte de sécurité à badge renforcée et d'un coffre fort dans lequel sont conservées les monnaies en cours de restauration.

ARC Numismatique a à sa disposition, pour l'étude scientifique, la bibliothèque spécialisée en numismatique du Cabinet des Médailles comprenant plusieurs milliers d'ouvrages, de périodiques et de catalogues de ventes.

Cet atelier de restauration a été spécialement conçu pour accueillir des collections monétaires.

Il est équipé de :

a. Matériel d'étude

- stéréo-microscope couplé à un système vidéo
- ordinateur et imprimante
- appareil photo Canon EOS 5D et objectif macro
- balance de précision

b. Matériel de chimie

- sorbonne
- armoire à solvant
- armoire de sécurité (anti-feu, anti-déflagration)
- distillateur
- étuve
- produits chimiques
- bonbonne de récupération des déchets chimiques
- petit matériel pour réaliser tous types de traitement
- matériel de sécurité (extincteur, premiers secours pour les personnes)

c. Matériel de restauration

- micro-tour de prothésiste dentaire
- stylo à ultrasons de prothésiste dentaire (cavitron)
- établi de prothésiste dentaire avec aspiration des poussières toxiques, air comprimé, lumière du jour, et binoculaire intégrée à la paillasse
- micro-sableuse et compresseur
- petit matériel de restauration

1.4. ASSURANCE ET SECURITE DES OEUVRES

« **ARC Numismatique** » est assuré chez :

- **GENERALI** : Multirisques pour les locaux et pour la responsabilité civile pouvant incomber dans le cadre des activités professionnelles.
- **HISCOX Europe Underwriting Limited** via **GRAS SAVOYE** (courtier d'assurance) : Assurance tous risques œuvres d'art/atelier à hauteur de 200 000€.

Dans les cas des œuvres dont la valeur dépasse le montant précédemment désigné un avenant au contrat est souscrit par ARC Numismatique.

1.5. RESSOURCES HUMAINES

ARC Numismatique restaure depuis près de 20 ans de lots de monnaies et médailles de collections publiques provenant de la France. L'atelier effectue des travaux de conservation-restauration et de conservation préventive spécialisée en numismatique comme l'inventaire et le reconditionnement des collections de médailliers.

Les interventions de conservation-restauration sur les monnaies et médailles seront réalisées par :

Joël Françoise

Directeur d'ARC Numismatique.

Conservateur-restaurateur spécialisé métal et numismate.

Son *curriculum vitae* et son diplôme sont inclus dans le dossier en annexes.

2. COÛT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET IDENTIFICATION

Le tarif horaire est de 48€ H.T. par heure.